Nations Unies S/2023/6

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2023
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2646 (2022), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 3 janvier 2023 un rapport sur ma mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à tenir ma mission de bons offices informée, par écrit, des mesures qu'ils auraient prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. On trouvera ces informations aux annexes I et II du présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux intervenus pendant la période du 15 juin 2022 au 12 décembre 2022 et rend compte des activités menées dans le cadre de ma mission de bons offices, sous la direction de mon Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart. J'y fais également le point sur le dialogue que j'entretiens avec les parties et sur les discussions tenues en mon nom dans l'optique de trouver un terrain d'entente concernant le processus de paix à Chypre.

II. Considérations générales et contexte

3. Les deux parties ne s'étant guère rapprochées d'un terrain d'entente pendant la période considérée, la perspective de parvenir à un règlement négocié à Chypre reste peu crédible aux yeux de la population de l'ensemble de l'île. Les résultats de l'enquête d'opinion commandée par ma mission de bons offices confirment ce faible niveau de confiance mais indiquent également que la majorité des membres des deux communautés souhaite qu'un règlement mutuellement acceptable soit arrêté au plus vite. Les deux parties campent toujours sur des positions éloignées et maintiennent des points de vue divergents quant à la voie à suivre. Faute de messages constructifs et concertés des deux dirigeants propres à trouver un écho dans les deux communautés, le climat s'est détérioré entre les deux parties, de même que les perceptions vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies.

22-29366 (F) 090123 130123

4. Le climat politique s'est encore envenimé sous l'effet de différends et de déclarations relatifs à des zones situées dans la zone tampon et ses alentours et à Varosha, en particulier concernant les activités civiles, comme indiqué dans le plus récent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2023/3). La situation sur l'île est aggravée par les tensions que connaît la région de la Méditerranée orientale, liées notamment à des revendications concurrentes en matière de zones maritimes ainsi qu'à une dégradation des relations entre la Grèce et la Türkiye, puissances garantes.

5. Au début de la période considérée, les parties se sont à nouveau engagées à prendre des mesures dynamiques de renforcement de la confiance afin de créer les conditions propices à d'éventuels pourparlers. Cependant, à partir d'octobre, le durcissement des revendications liées au statut du nord et la rhétorique politique utilisée pendant la campagne électorale dans le sud ont exacerbé les blocages psychologiques freinant la coopération.

6. Dans une atmosphère de plus en plus négative et sur fond d'une défiance toujours plus grande, les comités techniques ont toutefois réussi à atténuer certains obstacles aux contacts et au commerce intercommunautaire, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Bien qu'il n'existe pas de données officielles, le volume des échanges commerciaux, en particulier, a augmenté après que la République de Chypre a assoupli certaines des restrictions imposées au commerce des denrées alimentaires transformées d'origine non animale, dans le cadre de l'application du règlement de l'Union européenne relatif à la Ligne verte. Ces progrès ont été obtenus également grâce au dialogue intensif entretenu par ma mission de bons offices avec les deux parties, étayé par des réunions trilatérales hebdomadaires tenues au niveau opérationnel et avec le Conseiller spécial adjoint, et des réunions bilatérales organisées plusieurs fois par mois entre le Conseiller spécial adjoint et chacun des représentants des deux dirigeants. Ces multiples réunions ont permis d'entretenir le dialogue entre les parties au sujet des initiatives des 12 comités techniques, ainsi que d'autres questions touchant le quotidien des Chypriotes. Le 7 décembre, malgré la polarisation de l'environnement politique, les deux dirigeants ont assisté à la réception de fin d'année organisée par la mission et ont eu un échange informel cordial. C'était la première fois qu'ils se rencontraient sur l'île depuis avril 2022.

7. Lors de réunions tenues séparément avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, après l'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, j'ai souligné combien j'étais déterminé à aider les parties à trouver un terrain d'entente pour régler la question de Chypre, notamment en mobilisant les hauts responsables du Secrétariat à l'appui d'un règlement exhaustif. J'ai également insisté sur l'importance que revêtaient les comités techniques et les mesures de confiance mutuellement acceptables.

8. Les responsables religieux de Chypre ont continué de dialoguer, de se rencontrer et de coopérer, manifestant ainsi leur attachement non démenti à la consolidation de la paix, à la réconciliation et aux droits humains, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, placé sous les auspices de l'ambassade de Suède. Pendant la période considérée, des changements sont intervenus au niveau de la direction des communautés religieuses. L'archevêque de l'Église orthodoxe grecque de Chypre, qui avait joué un rôle essentiel dans le volet religieux du processus de paix à Chypre dès ses prémices, en 2009, est décédé en novembre 2022. On relèvera que les représentants des communautés chrétienne et musulmane, notamment, ont participé à la veillée funèbre et se sont rendus aux obsèques, auxquelles des responsables religieux, des dirigeants nationaux et le Conseiller spécial adjoint ont également assisté. Les efforts visant à renforcer encore le dialogue dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre se sont poursuivis, étayés par l'engagement

des parties concernées et leur volonté de dialoguer à l'appui de ce processus de consolidation de la paix.

9. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. À partir d'octobre 2022, le dialogue bicommunautaire a repris en bonne et due forme après avoir été suspendu pendant plus de deux ans en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseiller spécial adjoint a pris la parole à l'occasion de la première séance. Chaque mois environ et à tour de rôle, un parti politique organise la réunion, propose un sujet de dialogue et établit un projet de communiqué conjoint. La participation au dialogue s'est également élargie, du fait de l'arrivée d'un nouveau membre, le parti chypriote grec Alignement démocratique, et du retour du Parti chypriote turc de l'unité nationale après une absence longue de deux ans. Nécessité d'améliorer le climat politique, d'apaiser les tensions et de reprendre les négociations : tels ont été les principaux messages communs exprimés par les partis politiques. Dans le cadre de leur dialogue, ceux-ci ont également fait part de leur sentiment, de plus en plus marqué, que les deux parties devaient d'urgence aller de l'avant sur la question de Chypre.

III. État d'avancement du processus : efforts déployés depuis le Siège et dialogue avec les parties

10. Les discussions sur la voie à suivre se sont poursuivies avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants ainsi qu'avec des représentants de la Grèce, de la Türkiye et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Outre les réunions que j'ai tenues séparément avec les deux dirigeants ainsi qu'avec la Grèce et la Türkiye, le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, s'est rendu à Chypre du 30 juin au 1er juillet et les 16 et 17 novembre, puis en Türkiye les 27 et 28 juin. Il s'était également déplacé dans les autres États garants (en Grèce, les 3 et 4 mai) et au Royaume-Uni (les 5 et 6 mai) pendant la période antérieure. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur soutien à ces efforts constants et le dialogue sur les moyens d'aller de l'avant se poursuit.

IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices

11. Ma mission de bons offices a continué de solliciter un vaste réseau d'interlocuteurs, sur l'île et dans les capitales concernées, afin de promouvoir les interactions, la coopération et le renforcement de la confiance intrainsulaires. Le Conseiller spécial adjoint a tenu 86 réunions avec les deux dirigeants et leurs représentants, les partis politiques, les responsables religieux, les organisations et les acteurs de la société civile, l'Union européenne, la Banque mondiale et la communauté diplomatique, ainsi qu'avec des hauts responsables en visite de plusieurs États Membres. Les discussions ont porté sur toute une gamme de questions liées aux moyens de créer des conditions propices au processus de paix, de promouvoir des mesures de confiance mutuellement acceptables, d'aplanir les obstacles entravant les interactions et le commerce intercommunautaires et de soutenir les travaux des comités techniques. Au niveau opérationnel, les membres du personnel de ma mission de bons offices ont organisé 211 réunions avec les mêmes catégories d'interlocuteurs et se sont rendus à Ankara, Athènes, Londres et Bruxelles pour rencontrer des responsables grecs, turcs et britanniques et des responsables de l'Union européenne.

12. Les 12 comités techniques constitués par les dirigeants chypriote grec et chypriote turc en vue de renforcer la confiance et d'améliorer le quotidien des habitants de l'île ont poursuivi leurs travaux d'importance, quoiqu'avec des résultats inégaux et en devant composer avec des difficultés croissantes à la fin de la période. La mission de bons offices a continué de coordonner, de faciliter et de soutenir leurs travaux, avec l'appui de l'UNFICYP, et d'entretenir le dialogue et la coopération entre les parties. Malgré le climat politique difficile, plusieurs comités techniques ont continué à exécuter les projets approuvés et à en proposer de nouveaux.

13. Une dynamique positive s'est réenclenchée au Comité technique de la culture, dont les membres se sont donc réunis plus régulièrement. Deux propositions de projets, l'un portant sur les réseaux et la cartographie au service des arts à Chypre intitulé « Connecting Arts » et l'autre concernant un concours de vidéo et de dessin à l'intention des enfants et des jeunes, ont été établies et approuvées. Le concours de vidéo et de dessin est en cours d'organisation mais le premier projet a été reporté du fait de l'expiration du mécanisme de soutien financier de l'Union européenne, le 4 octobre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est toutefois parvenu à trouver de quoi financer ce projet, pour exécution avant la fin décembre 2022, mais un nouveau report a été décidé, par les chypriotes turcs, en raison du calendrier électoral.

14. Conformément à l'accord conclu entre les deux dirigeants concernant l'antenne de la Salle de communication mixte à Pyla/Pile et sa mise en service en avril 2022 (on trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans le dernier rapport sur l'UNFICYP, S/2023/3), un préposé chypriote grec et un préposé chypriote turc travaillent ensemble à garantir la bonne circulation des informations. Deux casinos illégaux ont été perquisitionnés, conduisant à leur fermeture. Les coprésidents du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et de la Salle de communication mixte de Nicosie ont poursuivi et approfondi leurs échanges d'informations concernant la criminalité et les questions pénales.

15. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales s'est réuni à intervalles réguliers pour trouver des moyens de progresser au regard de sa liste de priorités. Il a mené à bien une étude de préfaisabilité relative à un dispositif de gestion des déchets électroniques et électriques qu'il espère lancer rapidement, sur le modèle du commerce d'entreprise à entreprise. Le Comité a également joué un rôle déterminant dans les efforts visant plus globalement à accroître le volume des échanges commerciaux dans le cadre du règlement relatif à la Ligne verte, qui aurait atteint un niveau record en 2022, même si le seuil de référence était très bas à l'origine. L'action menée de longue date en vue de permettre les transactions bancaires directes d'une partie à l'autre, de faciliter le passage des véhicules utilitaires et d'échanger les anciens billets libellés en euros en circulation dans le nord n'avait toujours pas porté ses fruits. Par ailleurs, des efforts étaient en cours pour permettre aux Chypriotes turcs d'ouvrir un compte en banque dans le sud.

16. Le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion a continué de s'employer de manière productive à régler les questions soumises à son attention, notamment en ce qui concerne les interférences de fréquence dans l'aviation civile et les radiofréquences en général. La mise en œuvre du projet devant préparer le déploiement des réseaux 5G sur l'île s'est poursuivie ; la bande 700 MHz a été libérée et la 5G lancée dans le sud au mois de mai. Ce projet devrait arriver à terme au troisième trimestre de 2023.

17. Le Comité technique de la santé a mené à bien son projet de cartographie des risques de maladie à transmission vectorielle et organisé, le 30 septembre, un point de communication autour des principales conclusions d'un projet relatif à une nouvelle espèce invasive de moustiques, mettant en avant les mesures de santé et de

sécurité publiques prises pour empêcher cette espèce de proliférer sur l'ensemble de l'île. Les coprésidents du Comité technique ont continué d'échanger des informations sur la situation épidémiologique de part et d'autre de l'île, en particulier des données relatives à la vaccination et aux mesures sanitaires qui pourraient être prises au besoin. Le Comité a continué de faire distribuer des vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Union européenne dans la communauté chypriote turque, mais à faible échelle, la demande ayant globalement diminué.

18. À la suite du vaste feu de forêt qui s'était déclaré plus tôt dans l'année dans le nord de l'île, pendant lequel le sud et les pays voisins avaient offert des secours et l'UNFICYP une assistance ponctuelle à la coordination, les représentants des deux dirigeants ont demandé au Comité technique de la gestion des crises de collaborer avec l'ONU à Chypre en vue de formuler des recommandations tendant à renforcer l'efficacité des protocoles de gestion des crises. De concert avec ma mission de bons offices, l'UNFICYP a établi un document sur les enseignements tirés de l'exercice à soumettre à l'attention du Comité technique, suggérant de mettre en place des processus de coordination en matière de gestion de crise, voire de créer des bureaux de coordination de crise dans les deux parties, et de collaborer avec le Comité technique de l'environnement en cas de crise ayant des conséquences environnementales. Des discussions ont été tenues mais sans résultat, en l'absence de véritable implication sur le fond de la partie chypriote grecque dans les travaux du Comité technique. Le 22 septembre, le Comité a organisé un séminaire sur les tremblements de terre.

19. Le Comité technique de l'égalité des genres a continué à échanger, notamment sur les moyens de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement/à un éventuel processus de règlement à Chypre adopté par les deux dirigeants en janvier 2022. Un an après l'approbation du plan d'action, aucun progrès véritable n'avait été fait, malgré les nombreuses discussions tenues aux niveaux du Comité technique et des représentants des deux dirigeants. Les parties sont finalement parvenues à s'entendre, à la fin de la période considérée, sur l'organisation d'une réunion consacrée à la participation des femmes prévue pour le début de 2023.

20. En sus d'effectuer régulièrement des visites conjointes afin d'évaluer les problèmes environnementaux se posant sur l'ensemble de l'île et d'y proposer des solutions, les membres du Comité technique de l'environnement ont constamment échangé des informations sur les situations et activités ayant des incidences environnementales. Les coprésidents du Comité technique ont également organisé, avec succès, une présentation à l'intention des participants à la troisième édition du programme des Jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix (voir ci-après pour de plus amples informations). Malgré la dynamique positive entretenue par les membres du Comité et la pleine implication de ses coprésidents, le projet lancé de longue date en faveur de la réhabilitation du caroubier a subi des retards et des blocages, pour des questions liées à la terminologie utilisée et aux sites concernés. Le Comité technique prévoyait de lancer dans les mois à venir un site Web sur l'environnement dont la mise en ligne avait également été retardée.

21. Le Comité technique des points de passage s'est réuni régulièrement. Ses membres se sont mis d'accord pour s'employer à fluidifier la circulation aux points de passage existants (en particulier le plus encombré d'entre eux, à savoir celui d'Agios Dometios/Metehan), à réduire les temps d'attente, à répondre aux personnes se plaignant d'avoir fait l'objet de mauvais traitements de la part de responsables issus de l'autre communauté, et à gérer ponctuellement d'autres questions relevant de leur champ de compétence.

22. Le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi activement ses importants travaux, en faisant fond sur les relations étroites et productives qui unissent ses coprésidents et l'ensemble de ses membres. Depuis 2012, le Comité assure la conservation, l'intégrité structurelle, la protection physique et la restauration de sites patrimoniaux de toute l'île, dont des églises orthodoxes, maronites et arméniennes, des mosquées et minarets, des fortifications, des hammams, des aqueducs et des moulins à eau. Il est actuellement en passe de mener à bien plusieurs projets, dont le celui de rénovation complète de l'église blanche de Risokarpaso/Dipkarpaz. Compte tenu du calendrier chargé du Comité, de ses nouvelles propositions de projet et de la hausse des prix des matériaux et des services, ma mission de bons offices a collaboré étroitement avec la coprésidence en vue d'obtenir de nouveaux financements auprès de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit. Celle-ci a accepté d'œuvrer en partenariat avec le Comité technique du patrimoine culturel et le PNUD, sous les auspices de ma mission de bons offices, afin de conserver deux grands sites du patrimoine culturel, à savoir l'église Saint-Georges-des-Latins, dans la cité fortifiée de Famagouste, et la mosquée Tuzla de Larnaca. Le 24 octobre, une cérémonie a été organisée pour célébrer l'octroi par l'Alliance d'une subvention de 840 000 dollars à l'appui du projet. Il s'agit là du tout premier partenariat de financement entre une fondation privée et un comité technique à Chypre.

23. Le Comité technique de l'éducation ne s'est pas réuni pendant la période considérée et n'a exécuté aucun projet. Rien n'a été fait en vue d'intensifier les efforts visant à promouvoir l'éducation pour la paix dans toute l'île ni de donner au Comité les moyens d'appliquer les recommandations formulées dans son rapport conjoint de 2017, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Le 31 octobre, les Chypriotes turcs ont suspendu leur participation au projet primé d'éducation pour la paix nommé « Imagine », exécuté sous les auspice du Comité technique de l'éducation. Ce projet mis en œuvre par l'Association pour le dialogue et la recherche historiques et la Maison de la coopération visait à renforcer les liens et la collaboration entre les communautés de l'île et à lutter contre le racisme et la xénophobie. Depuis son lancement, en 2017, plus de 6 100 élèves de part et d'autre de l'île ont ainsi été instruits et plus de 700 enseignants ont accompagné leurs élèves à des réunions bicommunautaires dans la zone tampon. Plus de 500 enseignants ont également été formés à l'éducation pour la paix, à l'échelle communautaire et bicommunautaire.

24. Le Comité technique chargé des questions humanitaires s'est réuni à la fin du mois de novembre, pour la première fois depuis octobre 2021.

25. Le mécanisme de soutien financier créé en 2019 dans le cadre de la coopération entre l'Union européenne, ma mission de bons offices et le PNUD en vue de renforcer les capacités des comités ainsi que l'incidence et la visibilité de leurs travaux a expiré début octobre 2022. Comme indiqué dans mes précédents rapports, il s'était imposé dès sa création comme un outil clé de l'action visant à redynamiser les travaux des comités techniques. Plus tôt en 2022, sachant que le mécanisme allait prendre fin, le PNUD avait prévenu les comités techniques et ma mission de bons offices que la Commission européenne n'approuverait plus de nouvelles propositions de projets dont la période d'exécution irait au-delà du début du mois d'octobre. Cette situation a causé des retards et créé de l'incertitude, certains projets ayant été suspendus jusqu'à ce que la question de leur financement puisse être éclaircie. Le PNUD a obtenu en interne des ressources permettant de financer certaines activités, à titre provisoire d'octobre à décembre. L'Union européenne a fait savoir qu'elle avait décidé de lancer une deuxième phase du mécanisme, mais les consultations sur le sujet avec l'ensemble des intéressés, dont les deux parties, étaient toujours en cours.

26. Comme indiqué précédemment, le 20 mai 2022, M. Anastasiades a présenté à nouveau dans une lettre un train de mesures de confiance qu'il avait déjà proposé en 2020 sous sa forme actuelle. M. Tatar a répondu à M. Anastasiades par une lettre datée du 20 juin, dans laquelle il a exposé la position chypriote turque quant aux conditions nécessaires à la reprise de véritables négociations formelles. Dans cette lettre, il était également indiqué que la partie chypriote turque présenterait des idées de coopération d'intérêt mutuel entre les parties dans les semaines suivantes. Dans deux lettres datées du 1er et du 8 juillet qui m'ont été adressées par la suite, M. Tatar a formulé de multiples propositions de coopération concernant des questions urgentes.

27. Les propositions présentées par les dirigeants chypriotes grec et turc concernant les mesures de confiance recouvrent des domaines d'intérêt et d'avantage mutuels et le Conseiller spécial adjoint s'est entretenu des possibilités d'aller de l'avant avec les parties pendant toute la période considérée. Les représentants des deux dirigeants s'étaient entendus pour se concentrer initialement sur un projet de parc photovoltaïque à construire dans la zone tampon, soutenu par l'Union européenne, et sur la migration clandestine, question urgente pour les deux parties, mais cet accord n'a pas encore eu de suite.

28. Sachant le rôle que la société civile a à jouer dans la concrétisation et la mise en place durable d'un éventuel règlement, ma mission de bons offices a continué à tenir de nombreux échanges avec les acteurs concernés, auxquels le Conseiller spécial adjoint a accordé une place de choix dans son action, en soutenant et en encourageant leur mobilisation, leurs initiatives de sensibilisation et leur participation à des activités de consolidation de la paix de plus grande envergure sur l'île. Des séances d'information sur le mandat et les activités de la mission ont également été organisées régulièrement à l'intention des étudiants et de l'ensemble de la jeunesse.

29. Pendant la période considérée, ma mission de bons offices a continué de collaborer avec l'UNFICYP à l'appui d'initiatives de consolidation de la paix environnementales et soutenu des activités visant à mettre en lumière et à relever les défis environnementaux se présentant dans la zone tampon, sur l'ensemble de l'île et dans la région. Le personnel de la mission a prêté main-forte à l'UNFICYP dans le cadre du programme des Jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix, dont la troisième édition a rassemblé avec succès des jeunes des deux communautés mobilisés ensemble pour agir et plaider en faveur du climat. Des représentants du Comité technique de l'environnement ont également participé au programme et expliqué les possibilités à exploiter et les défis à relever en matière de consolidation de la paix environnementale sur l'île.

30. Ma mission de bons offices a facilité la tenue d'une série d'événements publics portant sur la nécessité de rapprocher les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs pour tisser des liens et favoriser la confiance. Le 29 septembre, dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée à l'occasion du troisième Forum annuel sur Chypre, le Conseiller spécial adjoint a souligné que le fossé qui se creusait sur l'île compromettait la perspective d'un règlement mutuellement acceptable et qu'il fallait d'urgence renforcer les liens quotidiens entre les populations des deux parties. Dans un discours intitulé « Revitalizing peace talks through increased intra-island trade » (Renforcer le commerce intrainsulaire pour redynamiser les pourparlers de paix), prononcé lors du dix-huitième Sommet annuel sur Chypre de l'Economist, tenu le 18 octobre à Nicosie, il a fait valoir qu'il était impératif de renforcer le commerce et les liens entre les entreprises des deux parties de l'île et de créer les infrastructures nécessaires à cet effet, pour créer les conditions d'un futur règlement de la question de Chypre. Le 23 septembre, un autre événement organisé par la mission de bons offices avait été tenu sur le même thème dans le cadre du Forum pour Chypre, avec la participation de la Banque mondiale, de la Commission européenne et de

représentants des deux chambres de commerce. Le 17 octobre, le Conseiller spécial adjoint a également accueilli les présidents des deux chambres de commerce dans la zone protégée par les Nations Unies, où ils se trouvaient réunis pour la première fois depuis plus de deux ans. La mission continue de participer aux activités du groupe de travail sur l'entrepreneuriat et l'innovation, aux côtés de l'UNFICYP, qui a organisé le deuxième forum des entreprises et réseaux, le 3 décembre, sur le thème des femmes et de l'entrepreneuriat. Tous ces événements ont été des occasions de faire valoir et de souligner qu'il était urgent de renforcer les liens, notamment économiques, entre les deux communautés de l'île, afin de faire vivre l'espoir et la possibilité de parvenir un jour à un règlement exhaustif.

31. Toujours dans le cadre du Forum sur Chypre, le personnel de ma mission de bons offices a facilité l'organisation d'un débat public sur le sport et la consolidation de la paix auquel ont participé quatre experts et sportifs chypriotes grecs et chypriotes turcs et un représentant de l'Office des Nations Unies à Genève. Cette manifestation a contribué à montrer que le sport pouvait être davantage utilisé comme moyen d'encourager les interactions entre les populations sur l'île et de favoriser la compréhension mutuelle et le respect.

32. Pendant la période considérée, ma mission de bons offices a commandé une nouvelle enquête d'opinion, qui a été réalisée auprès des communautés chypriote grecque et chypriote turque. Comme en 2021, la majorité des personnes interrogées dans les deux communautés ont reconfirmé leur aspiration à un règlement mutuellement acceptable et exprimé également leur conviction qu'il était impératif d'y parvenir dès que possible. Cependant, en dépit des souhaits et du sentiment d'urgence exprimés, le nombre de personnes interrogées pensant qu'un accord serait effectivement conclu était sensiblement moindre. Il est également ressorti de l'exercice que les répondants qui étaient en contact avec des membres de l'autre communauté étaient généralement plus pressés de parvenir à un règlement, avaient davantage confiance dans l'autre communauté, la craignaient moins et anticipaient moins de problèmes liés à un éventuel règlement que les autres personnes interrogées. La plupart de ces résultats tranchent avec les positions hostiles à un règlement qui circulent dans certains cercles politiques des deux parties et sont amplifiées par les médias.

V. Observations

33. Au cours des six derniers mois, les deux communautés ont été en proie aux difficultés politiques et économiques et aux tensions régionales. Cette situation est à la fois une cause et une conséquence de la réduction de l'espace politique nécessaire à la recherche d'un terrain d'entente en vue de négociations officielles ; les positions des deux parties divergent toujours plus, comme en témoignent leurs rapports écrits, qui ont été annexés au présent rapport.

34. En dépit d'un climat de plus en plus délétère, de l'absence persistante de véritables négociations et du manque d'espace de dialogue sur les questions de fond dans les pourparlers de paix, les hauts fonctionnaires de l'ONU ont continué à dialoguer avec les deux parties et les puissances garantes afin de trouver un terrain d'entente dans la perspective de négociations. En outre, les deux dirigeants et leurs représentants ont continué d'échanger avec mon Conseiller spécial adjoint sur le terrain. Compte tenu de l'absence persistante de véritables négociations, la présence des dirigeants à la réception du 7 décembre à Nicosie a envoyé un signal positif au grand public. Alors que nous continuons d'apporter notre soutien aux parties dans la recherche d'un terrain d'entente, il sera primordial que celles-ci fassent preuve de

flexibilité et de volonté politique et qu'elles se mobilisent pour l'avenir dans l'intérêt des Chypriotes.

35. Ma mission de bons offices est restée fermement déterminée à faciliter le dialogue à différents niveaux et à promouvoir les échanges et le rapprochement entre les communautés. Au début de la période considérée, mon Conseiller spécial adjoint a souhaité instamment que les efforts visant à renforcer la bonne volonté entre les deux parties passent à la vitesse supérieure grâce à des réalisations bicommunautaires significatives. Cette stratégie a été bien accueillie par les deux représentants des dirigeants, et la coopération s'est intensifiée. Malheureusement, cette trajectoire a changé de cap au milieu de la période, s'orientant vers davantage de crispation des deux côtés. Le sérieux avec lequel les deux parties s'employaient avec succès à protéger les travaux des comités techniques des obstructions politiques depuis le début de l'année a cédé la place à des lenteurs et à une multiplication des blocages politiques dans la seconde moitié de la période considérée. En période de tensions politiques, il est particulièrement important que les deux parties apportent aux commissions le soutien et la marge de manœuvre nécessaires pour qu'elles puissent continuer de fonctionner, d'obtenir des résultats et de traiter les problématiques qui touchent l'ensemble de l'île. Les comités techniques, au sein desquels les deux communautés peuvent discuter et aborder des questions d'intérêt commun, doivent être protégés et préservés des débats et des problèmes politiques plus larges impliquant l'UNFICYP dans la zone tampon et à proximité de celle-ci.

36. Les lenteurs et les obstructions qui se sont manifestées dans certains comités techniques ont été particulièrement improductives. La suspension, par les Chypriotes turcs, de leur participation au projet d'éducation à la paix « Imagine », mis en place sous les auspices du Comité technique de l'éducation, est très regrettable. Je demande par ailleurs que les parties s'engagent à mettre en œuvre les recommandations formulées en 2017 dans le rapport du Comité technique de l'éducation. La mise en œuvre de projets de sensibilisation à une culture de paix à l'intention des enseignants et des enfants des deux parties de l'île et la lutte contre les stéréotypes et la xénophobie doivent rester la priorité absolue. Il est décevant qu'il n'y ait eu qu'une seule réunion du Comité technique chargé des questions humanitaires depuis octobre 2021 et aucune réunion de fond du Comité technique de l'éducation depuis le 2 juillet 2021. Le retard pris par les projets initiés par le Comité technique de la culture est également regrettable. Enfin, il convient de remédier de toute urgence à l'absence de progrès dans l'établissement d'une procédure concertée permettant d'apporter une réponse coordonnée face aux situations de crise intrainsulaires, telles que les incendies de forêt, et d'ordonner au Comité technique de la gestion des crises de faire immédiatement avancer les travaux. Compte tenu des nombreuses questions urgentes qui bénéficieraient d'une coopération intrainsulaire, les comités techniques restent globalement sous-utilisés.

37. Je demande instamment aux deux dirigeants de charger le Comité technique de l'égalité des genres de donner la priorité à l'exécution du plan d'action sur les moyens d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement/à un éventuel processus de règlement. En l'absence de négociations formelles, il conviendrait en particulier de réfléchir à faire en sorte que les dirigeants eux-mêmes et le Comité technique de l'égalité des genres dialoguent avec les organisations de la société civile et les organisations de femmes et de jeunes avant et pendant tout éventuel processus de règlement de la question de Chypre, afin de solliciter leur avis pour préparer le terrain. À cette fin, il faut s'inspirer des meilleures pratiques internationales et des nouveaux outils et instruments disponibles pour établir sans plus tarder un cadre permanent et fiable permettant la tenue de consultations régulières qui feraient intervenir l'ensemble de la société civile.

38. Je me fais une fois de plus l'écho de la demande de dialogue élargi avec la société civile exprimée par le Conseil de sécurité et j'exhorte les deux dirigeants à encourager les interactions et la coopération entre les deux communautés. J'invite également les dirigeants à se fixer comme objectif de développer une coopération et des liens inclusifs entre les deux communautés dès maintenant et, plus tard, dans le cadre du processus de paix, et à associer les groupes sous-représentés, notamment les femmes, les minorités, les jeunes et les personnes handicapées, aux discussions relatives à l'avenir commun sur l'île et à tenir compte de leurs points de vue.

39. L'expiration de l'accord de financement de l'instrument de soutien aux comités techniques a créé un déficit de financement. Dans ce contexte, la récente décision de l'Union européenne de continuer à fournir un soutien financier est bienvenue.

40. J'encourage les deux dirigeants et leurs représentants à engager un dialogue constructif et je les exhorte à se concerter pour mettre en œuvre des mesures de confiance mutuellement acceptables pouvant contribuer à créer un environnement plus propice à un règlement. Les propositions présentées par les dirigeants chypriote grec et chypriote turc portent sur des domaines susceptibles de bénéficier aux deux parties et peuvent même contribuer, plus largement, à améliorer la stabilité de la région de la Méditerranée orientale. Je demande instamment aux deux dirigeants d'examiner ensemble les propositions afin d'instaurer la confiance et de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de tous. L'ONU est disposée à faciliter ce dialogue.

41. Ma mission de bons offices et l'UNFICYP resteront déterminées à unir les Chypriotes autour de questions importantes qui concernent l'ensemble de l'île, telles que l'entrepreneuriat et la consolidation de la paix environnementale. La situation des migrations irrégulières est notamment préoccupante, l'évolution de la sécurité climatique au niveau mondial et dans la région étant susceptible d'exacerber les flux migratoires à l'avenir.

42. J'ai souligné maintes fois qu'il importait que les parties ne prennent aucune mesure unilatérale, dans la zone tampon et à proximité de celle-ci, susceptible d'accroître les tensions sur l'île et de compromettre la négociation d'un terrain d'entente en vue de pourparlers de paix, et invité instamment toutes les parties à amorcer un dialogue afin de régler leurs différends. Je dis de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de Varosha. La position de l'ONU reste inchangée. Je rappelle les décisions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et j'insiste sur l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions.

43. Je demeure préoccupé par la montée des tensions à Chypre et dans ses environs, ainsi qu'en Méditerranée orientale en général. Je demande instamment à toutes les parties concernées d'éviter toute action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions. Je réaffirme également que les ressources naturelles de l'île et de ses environs devraient profiter aux deux communautés et servir à motiver les parties à rechercher des solutions mutuellement acceptables et durables aux désaccords liés aux ressources naturelles et aux projets de coopération énergétique en cours ou prévus dans la région, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes concernées.

44. Face à l'absence persistante de dialogue de fond sur la question de Chypre entre les deux parties, et compte tenu du climat socioéconomique et politique actuel, les perspectives de parvenir à un terrain d'entente sur le processus de paix à Chypre demeurent pour l'heure incertaines. Étant donné qu'il est resté impossible de concilier les points de vue sur le rôle et le mandat de l'envoyé(e) des Nations Unies, aucun accord n'a encore été trouvé concernant les modalités de la désignation de cette personne, qui pourrait étudier les moyens de trouver un terrain d'entente dans la perspective d'une reprise des négociations en vue d'un règlement durable à Chypre.

Nos échanges avec les parties et les puissances garantes se poursuivent à cet égard. Je réaffirme que l'avenir du processus reste entre les mains des parties, et qu'il est absolument primordial que celles-ci fassent preuve de volonté politique et de flexibilité cependant que nous continuons de les accompagner dans la recherche d'un terrain d'entente. À cet égard, un ou une envoyé(e) des Nations Unies chargé(e) de conduire les échanges avec les parties pourrait apporter un soutien essentiel.

45. S'il ne fait aucun doute que les travaux des comités techniques revêtent une importance particulière et que les mesures de confiance contribuent à l'instauration d'un climat de confiance entre les deux communautés, je suis convaincu que ce n'est que par des progrès réels en vue de définir un point de départ consensuel dans la perspective de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement que les Chypriotes et la communauté internationale pourront être rassurés quant à la possibilité réelle d'un avenir pacifique et partagé sur l'île. J'ai maintenu le contact et le dialogue avec les parties, tout comme le Conseiller spécial adjoint et les hauts responsables au Siège des Nations Unies et sur l'île, ainsi qu'avec les puissances garantes, et nous continuerons à le faire au cours de la période à venir. Les mesures que je prends restent guidées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui ont établi les paramètres des Nations Unies.

46. Une fois encore, j'encourage tous les Chypriotes à se mobiliser activement pour définir l'avenir de l'île et à envisager celui-ci avec pragmatisme, en dépit du climat actuel. Il faut travailler avec sérieux et sans relâche pour trouver une voie mutuellement acceptable qui permette de parvenir à un règlement de la question de Chypre et d'apporter la paix et la prospérité à tous. Dans l'intervalle, j'exhorte les puissances garantes à apporter leur concours au dialogue et à la coopération entre les deux communautés.

47. Je voudrais une nouvelle fois remercier les partenaires, notamment la Banque mondiale et la Commission européenne, qui ont continué à appuyer les travaux des deux missions des Nations Unies à Chypre, du PNUD et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de mesures de confiance.

48. Enfin, je tiens à remercier mon conseiller spécial adjoint, Colin Stewart, et le personnel de ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de leur travail.

Annexe I

Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2646 (2022) du Conseil de sécurité

Le présent document fait suite à la résolution 2646 (2022) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la présente résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice de son statut de pays hôte de la Force.

I. Mesures visant à reprendre le processus de paix

Depuis l'échec de la Conférence sur Chypre, tenue en juillet 2017 à Crans-Montana, les activités menées en faveur d'une reprise du processus de paix sont entravées par la politique de la Turquie et de la partie chypriote turque visant à remettre en question les éléments convenus pour parvenir à une solution au problème de Chypre qui ont été approuvés dans les résolutions du Conseil de sécurité, à savoir le principe d'une fédération bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, comme le prévoient lesdites résolutions. Au cours de la période considérée, nous n'avons malheureusement constaté aucun changement dans cette politique, qui s'accompagne de plus en plus de propos et d'actes agressifs visant à compromettre les perspectives de reprise des négociations mais aussi d'autres activités, notamment les activités des comités techniques, qui peuvent contribuer à l'instauration d'un environnement plus propice et, par conséquent, au renforcement des perspectives de solution et de réunification.

En ces temps difficiles où l'ordre international, le droit international, le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles sont remis en question, nous avons le devoir de réaffirmer notre ferme attachement aux principes et valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui ont jeté les bases de la paix et de la stabilité internationales après les guerres dévastatrices qu'a connues l'humanité au siècle dernier. Nous renouvelons donc notre attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies, notre œuvre collective, créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Dans le cadre du processus de paix à Chypre, nous sommes parvenus, en février 2014, à un accord sur une déclaration commune des dirigeants des deux communautés qui a illustré et réaffirmé les bases d'une solution au problème de Chypre. Au cours des négociations approfondies sur les divers volets qui ont suivi, dont le point d'orgue a été la Conférence de Crans-Montana en 2017, nous avons été plus près que jamais d'un accord stratégique global.

La Conférence en juillet 2017 s'étant soldée par un échec, nous avons redoublé d'efforts pour reprendre le processus de paix là où il avait été interrompu à Crans-Montana, sachant qu'il fallait impérativement préserver l'ensemble des travaux accomplis et en particulier les convergences importantes obtenues sur des questions fondamentales, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général de septembre 2017.

En août 2019, les dirigeants des deux communautés sont parvenus à un accord de principe concernant les paramètres régissant la reprise des négociations, fondé sur l'ensemble des travaux existants, à savoir la déclaration commune de 2014, les convergences antérieures et le cadre en six points présenté par le Secrétaire général à Crans-Montana. Cette concordance de vues a été confirmée au cours d'une rencontre entre les dirigeants des deux communautés et le Secrétaire général, tenue à Berlin en novembre 2019, et ouvert la voie à une réunion rassemblant les cinq parties et l'ONU, qui a eu lieu à Genève en avril 2021. Malgré tous ces efforts, nous n'avons pas pu réaliser de percée en raison d'un changement radical dans la position de la partie turque, qui s'est également manifesté par une politique d'ingérence sans précédent, la manipulation des faits politiques survenus dans la partie occupée de Chypre et l'imposition d'une nouvelle direction à la tête de la communauté chypriote turque, qui défend depuis lors des positions contraires au cadre établi et consacré par les résolutions de l'ONU. Conformément à cette même politique visant à compromettre toute perspective de reprise du processus de paix, la partie turque a également rejeté à plusieurs reprises la proposition de nomination d'un envoyé des Nations Unies chargé de faciliter la reprise des négociations sur la base des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. Cette proposition a été rejetée à la réunion tenue à Genève en avril 2021, puis à la réunion informelle entre les dirigeants des deux communautés et le Secrétaire général qui s'est tenue à New York en septembre 2021, et continue d'être systématiquement rejetée par la partie turque. Parallèlement, la Turquie a poursuivi ses actes de provocation illégaux dans la mer territoriale, le plateau continental et la zone économique exclusive de Chypre et ses violations du statu quo militaire le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques ainsi qu'à Strovilia et dans la zone clôturée de Varosha, au mépris total des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Les faits susmentionnés ont été encore aggravés par le fait que la Turquie a continué de renforcer ses capacités et infrastructures militaires dans la partie occupée de Chypre, une politique qui comporte de graves risques non seulement pour Chypre mais aussi pour la paix et la stabilité dans la région de la Méditerranée orientale.

L'action menée par la Turquie en faveur d'une militarisation accrue de la partie occupée de Chypre s'est également manifestée par des décisions concernant l'établissement d'une base de drones à l'aéroport militaire illégal de Lefkonoiko occupé, la création d'une base navale à Trikomo occupé et l'expansion de l'infrastructure militaire turque dans la péninsule de Karpas, qui s'est poursuivie pendant la période considérée.

En outre, la Turquie a récemment inscrit l'« aéroport » de Tympou sur sa liste d'aéroports nationaux, quelques jours seulement après avoir imposé un nouveau protocole financier à la communauté chypriote turque dans le cadre de sa politique de répression et de restriction visant les Chypriotes turcs et de l'intégration de la partie occupée de Chypre à la Turquie. De plus, la politique de répression ciblant les Chypriotes turcs qui s'opposent à ces politiques a continué de s'exercer et de s'intensifier.

Pleinement conscients de la nécessité de sortir de l'impasse et de créer des conditions propices à un dialogue constructif, nous avons, malgré ces circonstances négatives, continué de prendre des initiatives et de rechercher des moyens de relancer

le processus de paix et de donner un nouveau souffle à la perspective d'une solution au problème de Chypre.

Dans ce contexte et compte tenu des préoccupations exprimées par les Chypriotes turcs concernant certains aspects de la question de l'égalité politique et d'une réelle participation, nous avons réaffirmé notre attachement aux convergences auxquelles nous étions parvenus jusqu'à la Conférence de Crans-Montana et avons en outre présenté une proposition tendant à décentraliser l'exercice de certaines compétences fédérales en vue de renforcer le rôle des États constitutifs, tout en consolidant l'adaptabilité et la viabilité de la Fédération.

Dans le même esprit, nous avons proposé en décembre 2020 un ensemble de mesures de confiance audacieuses que nous avons présenté directement au dirigeant de la communauté chypriote turque en mai 2022, dans l'espoir sincère que ces mesures puissent poser les fondements d'un débat constructif et permettre des progrès en vue d'une percée.

Les mesures proposées étaient les suivantes :

a) Aéroport de Varosha-Tympou : conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité, la zone clôturée de Varosha et son accès seraient placés sous l'administration de l'ONU en vue de permettre le retour rapide dans la zone de ses habitants légitimes, dans des conditions de sécurité.

Parallèlement, l'aéroport de Tympou serait également placé sous l'administration de l'ONU et opérerait en pleine conformité avec les règles applicables du droit international, notamment la Convention de Chicago de 1944 et le Traité relatif à la création de la République de Chypre de 1960.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaffirmer qu'il existe une seule et unique région d'information de vol à Chypre (à savoir la région de Nicosie).

b) Port de Famagouste-Protocole d'Ankara : des dispositions pratiques relatives aux échanges commerciaux transitant par le port de Famagouste et conformes au Protocole n° 10 sur Chypre de l'Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de 2003 seraient convenues. De tels échanges seraient administrés par la Commission européenne.

La Turquie lèverait les restrictions imposées à Chypre et appliquerait pleinement et de manière non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'association avec Chypre, permettant ainsi, entre autres, l'accès aux ports turcs des navires battant pavillon chypriote et l'ouverture de son espace aérien.

c) Nous avons réaffirmé de la manière la plus énergique qui soit que nous n'avions nulle intention d'usurper la moindre goutte d'hydrocarbure ou le moindre centime provenant des recettes auxquelles nos compatriotes chypriotes turcs avaient légitimement droit.

C'est pourquoi nous avons rappelé notre proposition selon laquelle, au moment de l'exploitation des hydrocarbures, même en l'absence d'une solution au problème de Chypre, les revenus accumulés seraient versés sur un compte séquestre au profit de la communauté chypriote turque, conformément à la proportion des habitants et des citoyens des futurs États constitutifs.

Bien entendu, un tel arrangement ne pourrait être mis en place qu'à l'issue de la conclusion d'un accord de délimitation de la zone économique exclusive et du plateau continental entre Chypre et la Turquie, compte tenu également du fait que les revendications actuelles de la Turquie privent non seulement les Chypriotes grecs

mais aussi les Chypriotes turcs d'une grande partie de la zone économique exclusive de l'île.

Malheureusement, cette proposition a été rejetée d'emblée par le dirigeant de la communauté chypriote turque ; celui-ci a ensuite proposé, en juillet 2022, des mesures de confiance qui reflétaient malheureusement la position de la partie turque en faveur d'une « solution des deux États ». Malgré cela, nous avons réaffirmé que nous étions prêts à étudier toutes les propositions, pour autant que celles-ci soient en adéquation avec l'objectif de réunification et avec les éléments convenus en vue d'une solution, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cette réaction négative du dirigeant de la communauté chypriote turque, qui offre un contraste frappant avec les appels émanant de la communauté chypriote turque en faveur d'une réponse constructive, s'est également accompagnée de nouveaux actes de provocation et de menaces continues de la part de la Turquie et de la partie chypriote turque. Il s'agissait notamment d'actes illégaux et d'annonces de nouvelles violations à Varosha, qui contrevenaient de manière flagrante aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'aux appels répétés du Conseil de sécurité, qui avait demandé que les violations cessent et que l'on revienne sur les mesures unilatérales.

Pendant cette période, nous avons également assisté à des efforts renouvelés tendant à renforcer le statut de l'entité sécessionniste sur le plan international, comme en témoigne la récente décision de l'Organisation des États de langue turcique de modifier ses statuts afin de permettre l'adhésion d'entités et d'accorder le statut d'observateur à l'entité sécessionniste illégale dans la partie occupée de Chypre. Cette décision est contraire au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 541 (1983) et 550 (1984), dans lesquelles celui-ci a considéré que la proclamation de la prétendue « trnc » était juridiquement nulle et demandé à tous les États de ne pas reconnaître cette entité sécessionniste et de ne l'encourager d'aucune manière.

Dans le même esprit et dans le cadre de sa politique visant à créer de nouveaux faits accomplis, à saper la perspective d'une solution et à continuer de renforcer le statut de l'entité sécessionniste, la partie chypriote turque a demandé la conclusion d'un accord sur le statut des forces avec l'ONU, en contradiction flagrante avec les principes juridiquement contraignants selon lesquels un tel accord ne peut être conclu qu'entre l'ONU et le gouvernement d'un État qui accueille une opération de maintien de la paix, en l'occurrence la République de Chypre, conformément à la résolution 186 (1964) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité.

Sur le terrain, nous continuons de faire face à des tentatives répétées d'incursion dans la zone tampon dans un certain nombre de zones de tension le long de la ligne du cessez-le-feu des forces turques, ce qui risque de saper davantage les efforts déployés pour créer des conditions propices, mais aussi d'altérer les fondements du processus et d'entraîner la consolidation du statu quo.

En dépit de ce qui précède, nous restons attachés aux efforts déployés, sous les auspices de l'ONU, pour relancer les perspectives de reprise des négociations et nous sommes prêts à faire notre part pour atteindre cet objectif. Nous restons déterminés à continuer d'œuvrer en faveur d'une percée et réaffirmons notre accord avec la position exprimée par le Secrétaire général de l'ONU dans sa lettre du 26 octobre 2020, dans laquelle il a déclaré que la reprise des pourparlers devrait s'appuyer sur le travail accompli et que la meilleure façon d'aller de l'avant était de reprendre les négociations là où elles avaient été suspendues à Crans-Montana et de parvenir à un règlement durable, conformément aux paramètres arrêtés par l'Organisation dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous avons impérativement besoin de l'appui de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier, notamment pour renforcer encore le message adressé à Ankara concernant la nécessité de s'abstenir de toute menace ou de toute mesure qui pourrait compromettre davantage les perspectives de reprise des négociations. Il importe également que nous restions fermes et résolus en ce qui concerne l'objectif de réunification, qui est la seule solution viable, ainsi que la nécessité de conserver les éléments convenus de longue date, à savoir une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est le seul terrain d'entente qui permettra qu'une percée soit réalisée. Toute tentative consistant à proposer un nouveau terrain d'entente fondé sur l'idée d'un juste milieu entre les éléments mutuellement convenus susmentionnés et la « solution des deux États » prônée par la partie turque ne serait qu'une concession qui donnerait lieu à une position encore plus arrogante.

En dépit de notre position selon laquelle il faudrait nommer un Conseiller spécial et Envoyé spécial du Secrétaire général, conformément à la pratique de longue date de l'ONU, nous nous félicitons de la récente décision du Secrétaire général de l'Organisation de confier à un haut fonctionnaire du Secrétariat le rôle d'assurer la liaison entre toutes les parties concernées dans le cadre des efforts déployés pour trouver une solution. Les visites qu'a effectuées le Sous-Secrétaire général, Miroslav Jenča, à Chypre en avril, juillet et novembre 2022 ont contribué à souligner que le Secrétaire général restait déterminé à offrir ses bons offices et à œuvrer en faveur de la relance des négociations.

Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées coopéreront dans un esprit de bonne volonté et qu'elles s'efforceront de tenir compte des sensibilités et des préoccupations légitimes des deux communautés, d'obtenir des résultats mutuellement avantageux et de faire advenir une nouvelle ère d'amitié entre Chypre et la Turquie ainsi qu'entre la Grèce et la Turquie, ce qui aura, par ricochet, des répercussions positives sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie ainsi que, plus généralement, sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée orientale.

II. Un mécanisme efficace en vue de contacts militaires directs

Compte tenu de la nécessité de désamorcer les tensions qui règnent à Chypre et dans les environs, il devient urgent d'établir un mécanisme permettant des contacts militaires directs entre les forces adverses à Chypre, qui serait placé sous l'égide de l'UNFICYP.

Un tel mécanisme est même d'autant plus urgent au regard des violations continues des résolutions du Conseil de sécurité commises à Varosha, des manœuvres d'obstruction et d'ingérence des forces d'occupation turques, qui empêchent l'UNFICYP de s'acquitter de ses fonctions, et du renforcement constant de l'infrastructure militaire turque dans la partie occupée de Chypre.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République de Chypre a présenté, dès décembre 2019, une proposition fixant le cadre d'un mécanisme qui permettrait des contacts militaires directs entre les forces adverses, à savoir la Garde nationale et les forces d'occupation turques, au niveau de leurs commandements, et qui serait placé sous l'égide de l'UNFICYP conformément au mandat de celle-ci, qui est énoncé dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

Pour faciliter la mise en place d'un tel mécanisme militaire, le Gouvernement chypriote a soumis une proposition en vue de la désignation, par les commandants

respectifs des forces adverses en présence, des personnes référentes qui composeront le mécanisme, ainsi que d'un représentant de l'UNFICYP au niveau correspondant.

III. Comité des personnes disparues à Chypre

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre constituent un aspect fondamental du processus de paix et, par conséquent, l'appui de toutes les parties est considéré comme une condition sine qua non.

À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il importe que le Comité ait accès aux archives pertinentes des pays et organisations qui avaient une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974, ce qui lui permettrait d'être plus efficace.

Il s'agit en particulier des archives militaires turques, datant surtout de la période autour de l'année 1974. La Turquie a l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre.

L'accès aux archives militaires permettrait notamment d'obtenir des informations sur les principaux lieux d'inhumation des personnes disparues ainsi que sur les lieux secondaires, étant donné qu'un grand nombre de dépouilles ont été déplacées, ce qui complique singulièrement la tâche du Comité.

Comme cela a été souligné à de nombreuses reprises, il importe au plus haut point d'accorder l'accès à ces archives et d'obtenir des informations pertinentes sur le sort des personnes disparues, qui constitue l'un des graves problèmes humanitaires du conflit.

IV. Comités techniques

Pour soulager la vie quotidienne des populations qui pâtissent des effets néfastes du statu quo, les comités techniques poursuivent leurs travaux dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés et qui ont été approuvés par les dirigeants des deux communautés depuis le 8 juillet 2006, sous les auspices de l'ONU. Dans ce cadre, leurs travaux font partie intégrante du processus de paix et sont indissociablement liés à l'effort global visant à trouver une solution au problème chypriote sur la base des éléments convenus, qui ont été définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils contribuent également aux mesures prises pour améliorer le climat général et créer des conditions propices à la reprise des négociations.

Au cours de la période considérée, les comités techniques ont continué d'entreprendre des initiatives constructives en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus.

Malheureusement, il est arrivé de plus en plus souvent que leur travail soit entravé par des décisions prises par la partie chypriote turque. Ces décisions ont entraîné des retards, des reports et, pour certains projets, des revers.

L'un des exemples les plus notables est la décision prise par la partie chypriote turque en octobre 2022 de suspendre sa participation au programme de lutte antiraciste et d'éducation à la paix intitulé « Imagine », qui était mené sous les auspices du Comité technique de l'éducation. Il convient de souligner que, depuis son lancement en octobre 2017, le projet « Imagine » a touché des milliers d'élèves et des centaines d'enseignants et qu'il est largement considéré comme ayant contribué de manière notable à accroître les contacts et la collaboration entre les deux

communautés. La décision de la partie chypriote turque, qui a été prise au moment où le programme était relancé pour l'année scolaire en cours et sur la base d'allégations non fondées, constitue par conséquent un revers important. On s'attend à ce que cette décision soit reconsidérée et à ce que le programme soit entièrement rétabli.

Les discussions portant sur les mesures à prendre face aux difficultés croissantes qui découlent de la migration clandestines sont également au point mort ; en effet, nous avons demandé à maintes reprises que cette question soit abordée dans le cadre du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, mais nos appels se sont heurtés à l'insistance de la partie chypriote turque à établir d'autres niveaux de coopération en dehors des comités techniques, ce qui reviendrait à instaurer un contexte de coopération entre des administrations. Une telle approche remet en question la logique même de la création des comités techniques, qui réunissent des experts des deux communautés siégeant à titre personnel et en fonction de leurs qualifications professionnelles, ce qui permet de contourner la question sensible du contact entre les soi-disant « administrations ».

Les discussions portant sur l'importante proposition consistant à créer un parc photovoltaïque dans la zone tampon n'ont pas non plus progressé comme prévu en raison de l'insistance de la partie chypriote turque pour qu'une « institution » de la « trnc » participe à la préparation de l'étude de préfaisabilité correspondante.

Quant au Comité technique de la culture, après de longues discussions et de considérables retards dus aux amendements demandés de manière continue par la partie chypriote turque, il s'est mis d'accord sur une proposition d'activité de mise en réseau des artistes à Chypre ; il s'agirait de réunir des artistes et des universitaires des deux communautés et de créer un espace où ils puissent se rencontrer, partager leur travail et leurs projets et créer des liens. Toutefois, la mise en œuvre de cette proposition, ainsi que de la proposition préalablement convenue qui consistait à organiser un concours de vidéo et de dessin inspiré des sites du patrimoine culturel de l'île, a été reportée très tard dans le processus par la partie chypriote turque, qui a invoqué une « loi » interdisant l'organisation de telles activités en période « préélectorale ».

Malgré les difficultés décrites ci-dessus, les travaux se sont poursuivis sur d'autres questions, bien qu'avec un retard considérable dans certains cas. Dans ce contexte, les comités techniques ont été encouragés à utiliser les outils et les ressources disponibles pour obtenir, dans le cadre de leur mandat, des résultats concrets. Ils ont ainsi continué de bénéficier, jusqu'à l'expiration du contrat en octobre, de l'instrument de soutien financier créé par le règlement n° 389/2006 de l'Union européenne. Cet instrument et l'appui qu'il fournit sont d'une importance cruciale pour le travail des comités techniques et, dans ce contexte, nous espérons une conclusion rapide du processus de renouvellement.

Toutes les restrictions liées à la COVID-19 ayant été levées en mai, les points de passage ont retrouvé le statut opérationnel qu'ils avaient avant la pandémie. Conformément à notre objectif consistant à améliorer les contacts intercommunautaires, le Comité technique des points de passage poursuit ses discussions pour favoriser la circulation des personnes et les interactions entre les deux communautés. Dans ce contexte, nous faisons notamment porter nos efforts sur des initiatives visant à accélérer les contrôles pertinents aux points de passage, notamment par des travaux d'amélioration et par le recrutement de personnel supplémentaire.

Le Comité technique du patrimoine culturel, qui favorise les contacts, la compréhension, le respect et l'instauration d'un climat de confiance entre les deux communautés grâce à un travail conjoint sur la restauration des monuments et des

sites culturels, a maintenu un rythme de travail soutenu avec 13 projets déjà conclus en 2022, 13 projets toujours en cours et 21 projets prévus pour l'année à venir. Ses travaux ont inspiré d'autres comités techniques, notamment dans le choix des thèmes de leurs projets.

Le Comité technique de l'égalité des genres poursuit actuellement ses travaux en vue de la mise en œuvre des recommandations pratiques formulées dans le plan d'action convenu en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité, qui avait demandé aux dirigeants des deux communautés de s'engager concrètement à renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix et à soutenir directement et à encourager les organisations de la société civile de façon à améliorer les contacts intercommunautaires et à renforcer la confiance. Dans ce contexte, les discussions du Comité portent actuellement sur l'organisation d'un séminaire au cours duquel des femmes des deux communautés qui ont participé aux précédents cycles de négociation partageront leurs expériences et leurs perspectives. Comme suite à ce séminaire, nous avons également proposé l'organisation d'une manifestation qui réunirait des femmes ayant pris part à d'autres processus de paix.

En parallèle, le Comité technique de l'économie et de l'entrepreneuriat poursuit ses discussions sur les moyens de développer le commerce sur la base du règlement relatif à la Ligne verte. La décision consistant à élargir la liste des produits commercialisés pour y inclure certains aliments transformés d'origine non animale ayant été récemment appliquée, des discussions sont en cours pour élargir encore cette liste ainsi que les mécanismes de transactions financières correspondants. S'agissant de la nécessité d'accroître les interactions sur le plan économique, il convient de noter qu'il reste beaucoup à faire pour que le commerce se développe dans les deux sens, et que les échanges dits « en sens inverse » notamment se heurtent à de nombreux obstacles. Le Comité technique de l'économie et de l'entrepreneuriat a également travaillé sur les moyens de renforcer et de mettre en évidence la coopération économique entre les deux communautés. De plus, une étude de faisabilité portant sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques impliquant les deux communautés a été achevée et le Comité a approuvé à l'unanimité son contenu et les recommandations qui y figuraient. Nous nous sommes déclarés pleinement favorables à une mise en œuvre rapide de cette proposition que nous estimons importante, tout particulièrement d'un point de vue commercial et environnemental. Nous espérons une réponse positive de la partie chypriote turque, lorsque celle-ci aura terminé son propre examen.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a maintenu un canal de communication fonctionnel, qui permet l'échange d'informations sur les activités criminelles dans le cadre de la Salle de communication mixte (JCR). L'antenne de la Salle de communication mixte ouverte à Pyla en avril 2022 a également contribué aux efforts visant à relever les défis particuliers de la région. Dans le même temps, le nombre croissant d'opérations de « police » non autorisées dans le village est une source de grave préoccupation. Ces opérations contribuent à la détérioration du climat, tant dans la communauté locale que de manière plus générale, et constituent une tentative manifeste de créer la fausse impression que Pyla est une zone placée sous la « co-administration » de deux parties. Nous insistons donc sur la nécessité de s'abstenir de telles actions et sur le statut de Pyla en tant que région située dans la zone tampon et dans laquelle la force de maintien de la paix des Nations Unies a des responsabilités spécifiques, conformément à son mandat.

Le Comité technique de la santé a poursuivi ses échanges d'informations sur les questions de santé publique, notamment la COVID-19 et l'épidémie de variole simienne. Il a également achevé la deuxième phase du programme consistant à recenser les moustiques vecteurs et à étudier leur répartition et ainsi contribué à

renforcer les capacités d'identification des moustiques porteurs de maladies et à sensibiliser le public aux mesures à prendre pour se protéger des piqûres de moustiques.

Par ailleurs, en synergie avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité technique de l'éducation poursuit la mise en œuvre du projet relatif à la prévalence du harcèlement en milieu scolaire, du cyberharcèlement et des phénomènes apparentés et à leur prévention. Parmi les projets du Comité technique de l'éducation, celui qui porte sur les plans de cours revêt une importance particulière ; il s'agit de concevoir 30 modules de matériel pédagogique supplémentaire qui seront mis à la disposition des élèves et des éducateurs qui le souhaitent. Ce projet a été envisagé comme un projet pilote en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions visant à promouvoir l'éducation à la paix à Chypre. Bien que les experts aient terminé leur travail en septembre dernier, le projet est toujours en cours d'examen par la partie chypriote turque.

Enfin, le Comité technique de l'environnement est parvenu à un accord sur la proposition relative à la protection et à la préservation des caroubiers, et des visites sur place sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Plusieurs autres projets sont également en préparation, notamment un projet relatif au patrimoine géologique de Chypre, un concours d'innovation environnementale et un projet de protection des vautours.

Les comités techniques jouent un rôle considérable en ce qu'ils contribuent à l'instauration d'un climat politique plus positif dans le cadre de leur mandat et, dans ce contexte, nous nous engageons de nouveau à les aider davantage à s'acquitter de leur tâche, qui fait partie intégrante du processus de paix et de l'effort global visant à trouver une solution et à parvenir à la réunification de Chypre sur la base des éléments convenus.

Annexe II

Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2646 (2022) du Conseil de sécurité

Perspectives générales

En tant que Président de la République turque de Chypre-Nord, je souhaite vous faire part des principaux événements qui ont marqué les six derniers mois et qui ont eu une incidence majeure sur l'avenir de mon État et du peuple chypriote turc, dont je suis le représentant.

La République turque de Chypre-Nord a continué d'œuvrer à la réaffirmation de ses droits naturels que sont l'égalité en souveraineté et en statut international, dont notre pays a été dépossédé par la force en 1963.

Le Président de la République de Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan, dans son discours prononcé en septembre 2022 à l'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, a lancé un appel historique à tous les États Membres, leur demandant de reconnaître officiellement la République turque de Chypre-Nord. À une tribune où mon peuple continue de se voir privé de représentation, le Président Erdoğan a demandé à la communauté internationale de mettre fin à l'oppression des Chypriotes turcs et aux tentatives visant à nous isoler du reste du monde par des restrictions inhumaines et contraires aux principes des Nations Unies, et de reconnaître officiellement la République turque de Chypre-Nord dans les meilleurs délais. Cet appel historique vient rappeler aux États Membres qu'il leur incombe de prendre des mesures pour dissiper l'illusion que le Gouvernement chypriote grec, sous le couvert de la défunte République de Chypre, est la seule autorité légitime de l'île de Chypre.

Des résultats concrets à cet effet permettront de corriger la disparité de statut illégale et injuste entre les deux parties égales et de préparer le terrain d'entente nécessaire à l'ouverture de négociations sérieuses entre elles, dans un cadre formel, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis le jour où j'ai pris mes fonctions de Président, en vertu du mandat qui m'a été confié par mon peuple, je m'emploie à faire admettre que la réaffirmation de ces droits naturels est la seule solution réaliste au problème avec lequel Chypre se débat depuis 59 ans. Le refus persistant de réaffirmer les droits naturels du peuple chypriote turc non seulement fait obstacle à un règlement juste et durable, mais concourt également à perpétuer l'incertitude quant à l'avenir de l'île de Chypre.

En ce qui concerne l'égalité des droits naturels du peuple chypriote turc, les deux peuples ont exercé leurs droits naturels égaux et cofondé en 1960 la République bicommunautaire de Chypre, sur la base d'un partenariat. L'égalité de statut des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, et l'égalité de leurs droits en matière de conduite des affaires publiques de l'île, y compris s'agissant de la détermination de leur avenir, ont été consacrés par les accords internationaux de 1959 et 1960 et par la Constitution de 1960, laquelle établissait la République de Chypre en tant qu'État souverain et définissait son mode de gouvernement. Le mode de gouvernance de la République bicommunautaire, y compris les modalités précises du partage du pouvoir entre les deux peuples, a été défini dans les articles fondamentaux de la Constitution aux termes de l'Accord de Zurich du 11 février 1959. La Constitution de 1960 préservait et protégeait l'intégralité des articles fondamentaux et interdisait expressément leur modification, que ce soit par changement, ajout ou abrogation.

La République de Chypre a acquis sa reconnaissance internationale dans le cadre strictement défini par les accords internationaux visés dans sa Constitution, fondement de la République bicommunautaire, et a commencé à exercer sa souveraineté limitée et sa personnalité juridique internationale dans les limites de sa structure internationalement protégée.

Malgré les accords conclus en 1963 par les trois puissances garantes et les deux peuples, accords qui définissaient clairement les modalités du partage du pouvoir, lesquelles reposaient sur un équilibre délicat, le partenaire chypriote grec a lancé sa campagne unilatérale par laquelle il a anticonstitutionnellement modifié des articles fondamentaux de la Constitution approuvés par la communauté internationale, alors qu'ils n'étaient pas modifiables, détruit les fondements du partenariat en restreignant les droits naturels du peuple chypriote turc, et ainsi transformé l'appareil d'État en un système gouverné unilatéralement. En outre, il a maintenu ce statut illégal créé unilatéralement par la force des armes et suivi une politique visant à priver le partenaire chypriote turc de ses droits naturels dans tous les domaines de la vie.

L'ONU a reconnu le caractère illégal de cette démarche et, en 1964, elle a proposé de déployer la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour remédier à la situation et mettre fin à la violence armée, qui touchait de façon disproportionnée les civils chypriotes turcs.

Ce qu'il aurait fallu à l'époque, c'était une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU prenant acte du fait que la République bicommunautaire avait effectivement cessé d'exister. Faisant fi de ses obligations à cet égard, l'ONU a voulu obtenir le consentement du partenaire chypriote grec, qui était à l'origine de la situation d'illégalité, contribuant ainsi à perpétuer la situation. Toutes les parties concernées affirment clairement que le statu quo que constitue cette situation d'illégalité est inacceptable et insoutenable.

Non seulement la Force n'a pas réussi à empêcher que le sang des Chypriotes turcs soit versé, mais la situation a continué à se détériorer sous sa garde. En juillet 1974, la Grèce continentale s'est jointe à la campagne chypriote grecque en organisant un coup d'État visant à unir l'île à la Grèce et, du fait de cette nouvelle violation des traités de 1960, la Türkiye a été contrainte d'intervenir dans le cadre des obligations qui lui incombaient.

L'intervention de la Türkiye a mis fin aux efforts déployés par les Chypriotes grecs et les Grecs pour perpétrer un génocide contre le peuple chypriote turc et instauré un état de non-violence et de stabilité sur l'île en fixant les frontières actuelles des deux États. Après l'établissement des frontières, les deux administrations, sous les auspices de l'ONU, ont négocié un accord d'échange de populations prévoyant l'installation des Chypriotes turcs dans le nord de l'île et des Chypriotes grecs dans le sud. Cet accord historique a jeté les bases de la légitimité démocratique des deux parties.

Depuis lors, les deux parties ont, chacune de leur côté, tenu des scrutins démocratiques, élu leur président, formé des gouvernements et administré leur État. Chaque partie sait où commence et finit sa souveraineté, son autorité et sa juridiction.

En 2004, pour la première fois dans l'histoire des négociations chypriotes, les deux dirigeants ont décidé de soumettre à l'approbation des citoyens des deux États le plan de règlement global de l'ONU sanctionné par la communauté internationale, dit « plan Annan », dans le cadre de référendums distincts et simultanés, conformément à leur législation nationale respective, ce qui a nécessité l'adoption d'une loi référendaire par le parlement de chacun des deux États. Tenus le 24 avril 2004, les référendums ont été organisés par les commissions électorales des deux États, chargées de superviser l'application de la loi électorale au niveau national. Le

plan Annan a été approuvé par 65 % de l'électorat chypriote turc et rejeté par 76 % de l'électorat chypriote grec. Le taux de participation aux référendums a été élevé (89 % du côté chypriote grec et 87 % du côté chypriote turc), ce qui témoigne de l'intérêt porté au plan et de la légitimité de la procédure sur laquelle reposaient les deux référendums organisés simultanément.

Le refus persistant de la communauté internationale de reconnaître ces réalités factuelles sur le terrain est inacceptable et insoutenable. En violation du droit international, les dirigeants chypriotes grecs continuent d'agir comme s'ils avaient la capacité de représenter l'île dans son ensemble, avec l'appui de la politique de déni de la communauté internationale.

C'est cette illusion qui est à l'origine de la question de Chypre et qui la perpétue.

Face aux réalités, cette illusion a commencé à se briser en 2003 lors de l'ouverture du premier point de passage entre les deux États. La machine de propagande chypriote grecque qui contribuait à entretenir cette illusion a commencé à s'enrayer quand le peuple chypriote grec s'est mis à aller en République turque de Chypre-Nord et à faire l'expérience de la réalité factuelle de l'île de Chypre : l'existence de deux États. La réalité est que les deux parties sont souveraines et égales et ont le droit de jouir d'un statut international égal.

Ma vision, qui bénéficie du soutien inconditionnel de la République de Türkiye, non seulement tient compte de cette réalité, mais donne à la communauté internationale la possibilité de s'affranchir de cette illusion et de cesser ainsi de défendre le statu quo, qui est insoutenable et inacceptable. Par conséquent, ma vision ouvre la porte au lancement d'un nouveau processus officiel de règlement tenant compte des réalités.

Nos propositions de coopération

En tant que représentant de la partie chypriote turque, je réaffirme ma disposition à entamer immédiatement un nouveau processus officiel dès que nos droits naturels auront été réaffirmés et à régler la question de Chypre sur la base d'une relation de coopération entre les deux parties.

Dans l'intervalle, j'ai proposé six domaines de coopération avec les dirigeants chypriotes grecs. Mes propositions ont été élaborées dans un esprit constructif et sont tournées vers l'avenir, pour un résultat gagnant-gagnant. Si elles sont mises en œuvre, ces propositions seront bénéfiques aux deux parties et à l'île de Chypre et contribueront clairement à la stabilité et au bien-être de notre région.

Le 1er juillet 2022, j'ai communiqué notre première série de propositions de coopération au Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, qu'il a aimablement relayée aux dirigeants chypriotes grecs.

La première série de propositions de coopération porte sur les questions liées à l'énergie dans les quatre domaines suivants :

Le premier domaine proposé consiste en une coopération relative à la propriété partagée des ressources en hydrocarbures de l'île, un fait qui est accepté par toutes les parties et acteurs concernés. Pour l'heure, la présence avérée de ressources en hydrocarbures au large des côtes de l'île demeure un objet de contentieux entre les deux parties et pèse sur les relations entre les États riverains et les parties prenantes concernées. La raison en est la vision hégémonique de la partie chypriote grecque et son insistance à poursuivre une voie unilatérale. Face à l'unilatéralisme, je prône la coopération et la diplomatie. J'ai déclaré à plusieurs reprises que la proposition chypriote turque du 13 juillet 2019 était toujours à l'ordre du jour, et j'ai même fait une proposition révisée le 1er juillet 2022 face aux excuses avancées par les dirigeants

chypriotes grecs, les invitant à utiliser ces ressources d'une manière mutuellement acceptable.

Selon la proposition chypriote turque révisée, il est envisagé de créer un comité composé de membres désignés, en nombre égal, par chacune des deux parties, qui aurait le pouvoir de prendre des décisions concertées concernant la nature des activités liées à l'exploitation des hydrocarbures en mer, y compris la répartition des revenus. Après la création de ce comité conjoint, les entreprises du secteur énergétique qui ont obtenu des licences distinctes de la partie chypriote turque et de la partie chypriote grecque pourraient être autorisées par la partie contractante à établir avec l'aide de l'ONU un comité où l'Union européenne siégerait en tant qu'observatrice. Ce comité serait chargé, entre autres, des activités de coopération et de coordination ayant trait aux futures activités en mer, aux futurs contrats et aux aspects liés à la monétisation et au partage, et de formuler des recommandations sur le transfert de ces ressources vers les marchés internationaux. Les décisions et les dispositions prises à cet égard ne préjugeraient en rien des positions juridiques et politiques de la partie chypriote turque et de la partie chypriote grecque sur la question de Chypre.

Mes propositions concernant les deuxième et troisième domaines de coopération portent sur la transition énergétique, qui revêt une importance primordiale. Nous faisons face à des catastrophes sans précédent dans le monde entier, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique. Il va de soi que l'île de Chypre n'est pas à l'abri des effets néfastes des changements climatiques.

Je suis convaincu que, pour trouver des solutions à ce problème mondial, une coopération entre les deux États de l'île est indispensable. Dans un premier temps, j'ai proposé d'interconnecter les réseaux électriques de l'île avec l'Europe par l'intermédiaire de la Türkiye, qui est déjà reliée à l'île, option la mieux adaptée aux exigences de proximité géographique et de faisabilité économique. Après cette étape importante, l'île de Chypre sera intégrée au réseau électrique européen grâce à l'interconnexion du réseau électrique déjà existante entre les deux parties. Pour produire leur électricité, celles-ci utilisent principalement des combustibles fossiles, qui sont sources de pollution environnementale. L'interconnexion avec l'Europe permettra de toute évidence un recours accru aux énergies vertes dans les deux parties de l'île.

L'intégration électrique contribuerait également à la stabilité de nos réseaux respectifs en permettant d'éviter les déséquilibres et les surcharges, et garantirait l'utilisation et la vente d'énergies renouvelables entre les pays interconnectés.

En complément de la transition énergétique, j'ai également proposé de créer un comité conjoint, composé en nombre égal de représentants autorisés des deux parties, afin d'optimiser l'utilisation de l'énergie solaire par des investissements dans toute l'île, au profit du peuple chypriote turc et du peuple chypriote grec.

Le quatrième domaine de coopération que j'ai proposé a trait à l'utilisation rationnelle des ressources en eau douce de l'île et passe par la création d'un comité conjoint, composé en nombre égal de représentants autorisés des deux parties. Cette proposition prévoit la possibilité de partager l'eau que nous recevons de la Türkiye par des canalisations sous-marines. L'eau est une ressource indispensable mais rare qui revêt une importance capitale, en particulier pour notre île, qui est sujette à la sécheresse.

Le 8 juillet 2022, j'ai communiqué ma deuxième série de propositions de coopération au Secrétaire général de l'ONU, qu'il a aimablement relayée aux dirigeants chypriotes grecs. Le premier domaine de coopération porte sur

l'élimination des mines terrestres restantes, qui représentent une menace pour la sécurité et le bien-être du peuple chypriote turc et du peuple chypriote grec.

En tant que Président, j'ai considéré que mon devoir premier était de protéger mon peuple en assurant sa sécurité physique contre les menaces apparentes que constituent les mines terrestres. La partie chypriote turque a présenté à la partie chypriote grecque des ensembles exhaustifs de propositions relatives au déminage de l'île, en 2014, 2015 et 2018, à commencer par les zones adjacentes à la zone tampon, dont une à Derinya, qui relève de notre juridiction, et trois dans les zones relevant de la juridiction de la partie chypriote grecque, près du village d'Akıncılar. Ma proposition vise à déminer les 29 zones encore présumées dangereuses, l'objectif étant de parvenir à terme à une île sans mines. À cette fin, j'ai proposé la création d'un mécanisme par lequel l'UNFICYP pourrait faciliter les activités de déminage, en concertation avec les deux parties. J'ai également proposé que ces opérations soient menées sur le territoire de chaque partie de manière proportionnelle et simultanée. Pour ma part, j'ai fait savoir que mes représentants autorisés étaient prêts à s'asseoir autour d'une table avec leurs homologues chypriotes grecs pour discuter des modalités détaillées de la mise en œuvre des opérations de déminage, afin de régler la question sans plus tarder. Nous le devons à nos générations futures.

Dans ma proposition finale, j'ai évoqué le phénomène mondial des migrations irrégulières, car ni la partie chypriote turque ni la partie chypriote grecque ne sont épargnées par cet enjeu. Élaborée par nos organes gouvernementaux compétents, cette proposition de coopération prend en considération les sensibilités et les préoccupations des deux parties. La proposition a été élaborée de manière à ne pas porter atteinte aux droits et aux garanties procédurales des personnes demandant l'asile, conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951. Dans cette proposition, j'ai suggéré la création d'un mécanisme de coopération, composé de représentants, en nombre égal, des administrations concernées de chacune des deux parties, notamment des autorités de police aux frontières et d'immigration des ministères de l'intérieur et des bureaux des procureurs généraux. Le mécanisme de coopération serait facilité par l'ONU et placé sous ses auspices, sans préjudice des positions juridiques et politiques respectives des deux parties ni de leur position respective à l'égard de la question de Chypre.

L'importance géopolitique et stratégique de notre île est évidente. Nous vivons dans un environnement dynamique et devons agir en fonction des réalités et des besoins de la situation. Mes propositions ont pour objectif d'accroître la coopération à l'échelle de l'île, afin de préparer le terrain pour un règlement politique à Chypre, en attendant la réaffirmation de notre égalité, sur le plan tant de la souveraineté que du statut international. La réalisation de cet objectif permettrait de renforcer la stature de l'île de Chypre sur la scène internationale, par notre contribution à la paix, à la stabilité et au bien-être dans la région. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse officielle de la part des dirigeants chypriotes grecs et nous pensons qu'il est grand temps que la communauté internationale, notamment l'ONU, l'exhorte à adopter une attitude positive.

L'action improductive des tierces parties

Bien que tout le monde s'accorde à dire que les deux parties de Chypre sont intrinsèquement égales, cette égalité doit être démontrée ostensiblement non seulement en paroles, mais aussi en pratique. Le fait que le Gouvernement chypriote grec illégal continue d'être considéré comme le gouvernement légitime de l'ensemble de l'île ne fait que perpétuer la situation inacceptable de statu quo et de non-règlement de la question de Chypre, la partie chypriote turque se voyant encore refuser son égalité naturelle. L'attitude adoptée par les tierces parties encourage les dirigeants

chypriotes grecs à demeurer intransigeants et à se croire dans leur bon droit, leur laissant le champ libre pour prendre des mesures alimentant la dégradation des relations entre les deux parties et les tensions, au risque de compromettre l'avenir de l'île.

L'admission illégale et unilatérale, par l'Union européenne, de la « République de Chypre » usurpée par les Chypriotes grecs, en dépit de la violation des critères de Copenhague relatifs à l'adhésion et des objections formulées par la partie chypriote turque et la Türkiye, a encore compliqué le règlement de la question de Chypre. Au lieu de se tourner vers l'avenir et de contribuer à préparer le terrain en vue d'un règlement fondé sur l'égalité naturelle, l'Union européenne n'a pas évolué depuis 2004 et continue de traiter uniquement avec la partie chypriote grecque au détriment de la partie chypriote turque. Cette position contribue à maintenir le statu quo, que tout le monde considère comme inacceptable, et constitue le principal obstacle à un règlement de la question de Chypre.

Pour ne rien arranger, les dirigeants chypriotes grecs ont utilisé la guerre entre l'Ukraine et la Russie comme prétexte pour persuader les États-Unis de lever complètement l'embargo sur les armes qui leur est imposé, en échange d'une prétendue coopération avec l'Occident. Avant cela, l'Accord de coopération en matière de défense entre la République française et la partie chypriote grecque, signé le 4 avril 2017, était entré en vigueur le 1er août 2020. De tels arrangements confortent encore davantage le camp chypriote grec et l'encouragent dans sa vision hégémonique de Chypre. En outre, les dirigeants chypriotes grecs se tournent vers d'autres pays pour renforcer leur capacité militaire. Tous ces éléments renforcent le pouvoir de la partie chypriote grecque et éloignent davantage les deux parties d'un règlement fondé sur l'égalité. Il ne fait aucun doute que cette situation entraînera une course aux armements sur l'île, puisque la République turque de Chypre-Nord sera obligée de prendre les dispositions et les mesures qui s'imposent pour se défendre. Tous ces éléments nuiront à la paix et à la stabilité de la Méditerranée orientale.

Dans le cadre de nos relations avec les pays concernés, nous, Chypriotes turcs, continuons d'exprimer notre déception et les exhortons à reconsidérer leurs actions contre-productives. Je suis déterminé à protéger la sécurité de mon pays et à préserver la paix et la stabilité qui prévalent sur l'île depuis l'opération de paix menée par la puissance garante, la Türkiye, en 1974, conformément au Traité de garantie.

Le rôle négatif du système éducatif chypriote grec

L'hostilité et la haine sont au cœur de la politique menée par les Chypriotes grecs à l'égard des Chypriotes turcs et de la Türkiye. La partie chypriote grecque ne démord pas de cette politique archaïque, sur laquelle reposent son existence et ses perspectives. Pour s'assurer que la prochaine génération perpétue cette politique, les dirigeants chypriotes grecs injectent de l'hostilité dans leur système éducatif. Cette mentalité transpire dans les manuels scolaires, qui contiennent des éléments cultivant l'hostilité envers le peuple chypriote turc et la Türkiye.

Il est à déplorer que, malgré les demandes déjà formulées par le Conseil de sécurité sur la question, aucune mesure concrète n'ait encore été prise par la partie chypriote grecque pour apporter les changements nécessaires à son système éducatif.

Le dernier exemple en date des effets de cette politique a eu lieu dans le cadre d'une manifestation antiturque orchestrée le 15 novembre 2022, à laquelle ont participé des étudiants chypriotes grecs pendant les heures de cours avec l'aide logistique du Ministère chypriote grec de l'éducation, et au cours de laquelle les étudiants ont scandé des slogans racistes et haineux.

Malheureusement, l'Église contribue également à propager l'hostilité envers les Chypriotes turcs par le biais des écoles. Un candidat à la prochaine élection des dirigeants de la partie Sud a confirmé un fait connu de tous, à savoir que c'est l'Église qui nomme le ministre de l'éducation ; le candidat a promis qu'en cas de victoire, il mettrait fin à cette pratique. L'empoisonnement des jeunes esprits sape les efforts de réconciliation et met en péril les perspectives de paix sur l'île de Chypre. La communauté internationale ne doit plus tolérer ni ignorer ces faits inquiétants.

Statut, présence et opérations de l'UNFICYP en République turque de Chypre-Nord

La question de Chypre est à l'ordre du jour de la communauté internationale depuis près de 60 ans. Il est grand temps que l'ONU et la communauté internationale mettent fin à l'illusion selon laquelle la partie chypriote grecque représente l'ensemble de l'île et qu'elles prennent des mesures décisives et pratiques pour combler le fossé politique entre les deux parties de Chypre, qui sont égales par nature. À cet égard, les opérations de l'UNFICYP dans mon pays doivent être soumises à notre approbation et un cadre juridique doit être défini de toute urgence. Les autorités de mon pays continuent de dialoguer avec l'ONU pour que la proposition que nous avons présentée à l'ONU à New York en septembre dernier soit mise en œuvre. La proposition chypriote turque tient compte du modèle d'accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes du 9 octobre 1990 (A/45/594, annexe). Pour que l'UNFICYP puisse opérer en République turque de Chypre-Nord, notre consentement est impératif, et nous continuons d'entretenir un dialogue réaliste avec l'ONU dans la perspective d'obtenir des résultats. Si ce principe fondamental du maintien de la paix par les Nations Unies est respecté dans le contexte de l'île de Chypre, toutes les parties concernées seront gagnantes. Cet accord contribuera à rétablir l'équilibre rompu.

Comités techniques

L'exercice visant à déterminer s'il existe ou non un terrain d'entente est en cours, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU. Dans l'intervalle, les travaux des comités techniques se poursuivent également. Le mécanisme trilatéral a démontré son efficacité et il a continué de se réunir chaque semaine pour examiner non seulement les travaux des comités techniques mais aussi d'autres questions courantes et pratiques d'importance pour les deux parties. Si l'Union européenne dans son ensemble ainsi que quelques-uns de ses États membres se sont dits intéressés à contribuer à certains comités techniques ou projets, leur insistance à conditionner leur soutien à des prescriptions politiques ayant trait au règlement s'est avérée contre-productive. Cette approche a non seulement nui aux travaux des comités techniques, mais aussi ébranlé la confiance des Chypriotes turcs dans l'Union européenne, ainsi que la confiance entre les deux parties, amenuisant encore les chances de trouver un terrain d'entente au niveau politique.

Conscient de la valeur ajoutée des comités techniques, qui doivent fonctionner sur la base de l'égalité et servir d'outil au développement de la coopération et de la confiance entre institutions, je m'engage à appuyer les travaux qu'ils mènent pour améliorer la vie quotidienne du peuple chypriote turc et du peuple chypriote grec, et j'ai donné des instructions à cette fin.

S'agissant des réalisations des comités techniques, le Comité technique de la santé a achevé la première phase du projet de recensement des moustiques porteurs et de leur répartition aux fins de la lutte contre le risque de transmission de maladies et, dans ce contexte, a établi des supports destinés à alerter et informer les deux parties.

Les activités du Comité technique du patrimoine culturel visant à protéger le patrimoine culturel et à assurer sa préservation pour les générations futures se poursuivent.

Le Comité technique de l'environnement a lancé un site Web qui se veut une plateforme permettant aux experts des deux parties de communiquer sur leurs projets et de les rendre accessibles, ainsi que d'échanger leurs vues et leurs bonnes pratiques. Il a poursuivi ses discussions sur d'éventuels projets, de la protection des caroubiers à une étude de faisabilité sur le géopatrimoine, en passant par d'autres activités de protection de l'environnement.

En ce qui concerne le Comité technique de la gestion des crises, notre coprésident lui a soumis une proposition concernant l'établissement d'une communication directe avec l'autorité de l'aviation civile à l'aéroport d'Ercan afin que la sécurité aérienne des vols civils soit assurée. Nous attendons une réponse des Chypriotes grecs sur cette question importante. Le Comité a également commencé à travailler à la mise en place d'un mécanisme permettant une communication et une coopération efficaces entre les deux parties chaque fois que cela est nécessaire, notamment en cas de catastrophe naturelle ou d'urgence.

Comme suite à l'accord du Comité technique de la radiodiffusion concernant le retrait des systèmes de télédiffusion de la bande de fréquence de 700 MHz afin de faire place au déploiement et à l'utilisation de la 5G sur toute l'île, un appel d'offres a été lancé pour assurer le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales travaille sur des questions telles que l'amélioration du commerce des produits alimentaires transformés en provenance de la République turque de Chypre-Nord, l'autorisation des transactions bancaires entre les deux parties et le passage des véhicules commerciaux de la République turque de Chypre-Nord vers la partie Sud. Nous comptons voir une issue prochaine à la question de l'échange des euros usés, qui est à l'ordre du jour de ce comité depuis des années.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a poursuivi l'échange d'informations entre les forces de police des deux parties, via la Salle de communication mixte située dans la zone tampon, permettant notamment le transfert de suspects entre les deux parties. Le Comité a également créé une autre salle de communication mixte dans le village de Pile et a commencé à échanger des informations sur les affaires criminelles.

Le Comité technique chargé des questions humanitaires a convenu de travailler à mieux faire connaître les difficultés auxquelles font face les personnes âgées et à sensibiliser à la nécessité de faciliter leur vie quotidienne.

À la demande du Conseil de sécurité de l'ONU, le Comité technique de l'égalité des genres a défini un plan d'action relatif à la participation pleine, égale et effective des femmes à tout règlement de la question de Chypre. Il poursuivra ses travaux techniques aux fins de la réalisation de ce plan d'action.

Le Comité technique de la culture a décidé d'organiser un concours de vidéos et de dessins sur les antiquités qui serait ouvert aux jeunes et aux enfants des deux parties qui le souhaitent. Il poursuit également ses discussions sur l'organisation d'une manifestation à l'intention des artistes professionnels et amateurs des deux parties.

Le Comité technique des points de passage travaille sur les moyens de faciliter le transit des personnes aux points de passage ; nous sommes néanmoins déçus par la vitesse à laquelle la partie chypriote grecque se saisit de ces questions. Il suit particulièrement la proposition chypriote turque de faciliter les passages, notamment

aux points de Metehan et de Beyarmudu, conformément à la législation applicable et à la décision de notre gouvernement à cet effet.

Le Comité technique de l'éducation poursuit ses travaux sur la mise en œuvre du projet qu'il a élaboré en collaboration avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales concernant la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans les écoles. Le projet Imagine a quant à lui été suspendu ; la raison en est que le partenaire de mise en œuvre de ce projet est partiellement financé, comme indiqué sur sa page Web, par la partie chypriote grecque, ce qui remet en question son impartialité.

En résumé, afin de renforcer l'efficacité de ces comités, il est indispensable que le personnel autorisé des services compétents des deux parties se mobilise pour traiter efficacement et aussi rapidement que possible les questions en suspens qui concernent la vie des deux peuples, en attendant une solution politique. Je tiens à souligner que la coopération institutionnelle entre les services compétents des deux parties est essentielle au bon fonctionnement des comités techniques bilatéraux.

Comité des personnes disparues à Chypre

Le Comité des personnes disparues a continué de travailler efficacement à retrouver les dépouilles des personnes portées disparues des deux parties de l'île, à les exhumer et à les identifier, l'objectif étant d'atténuer l'angoisse et la douleur des proches des personnes disparues, qui attendent depuis de longues années.

Le soutien de la République turque de Chypre-Nord aux travaux du Comité prend de nombreuses formes.

Nous contribuons notamment en communiquant les informations dont nous disposons pour permettre au Comité de retrouver les dépouilles. Depuis le premier échange d'informations sur l'emplacement possible de lieux de sépulture en 1998, la République turque de Chypre-Nord a continué de communiquer tous les renseignements portés à sa connaissance concernant d'autres lieux de sépulture.

Nous avons continué à communiquer des informations en accordant au Comité des personnes disparues l'accès à plusieurs archives publiques, processus qui a été renforcé par la création du Comité des archives, en 2016, chargé de répondre aux demandes du Comité des personnes disparues sur l'emplacement possible de lieux de sépulture.

Le bureau du membre chypriote turc du Comité des personnes disparues a également obtenu des photos aériennes datant de 1974, ce qui a été utile pour trouver des lieux de sépulture grâce à l'examen des modifications du terrain sur les prises de vue. Au cours de la période considérée, le Comité a eu recours aux photos aériennes de huit sites situés dans six régions différentes.

Après avoir corroboré les informations sur les lieux de sépulture possibles, le Comité fixe son propre calendrier d'exhumation sur les sites qu'il va fouiller. Faciliter l'accès du Comité aux sites présumés est un autre aspect de notre contribution à ses travaux.

Les autorités de la République turque de Chypre-Nord continuent de prendre les dispositions nécessaires pour aider le Comité à avoir accès à tout site de sépulture présumé dans l'ensemble de la République turque de Chypre-Nord. Dans ce contexte, le Comité a mené à bien ses travaux dans 58 sites. En mai 2022, une nouvelle liste a été élaborée et un accès a été accordé pour 10 zones militaires, dont 4 sites dont les coordonnées GPS ont été mises à jour en juin 2019 et 6 nouveaux sites, où les fouilles seront menées conformément au calendrier fixé par le Comité.

En 2022, le Comité a fouillé 49 zones situées en République turque de Chypre-Nord. Quatre travaux de fouilles ont été menés à bien dans des zones militaires de République turque de Chypre-Nord au titre de l'autorisation accordée en juin 2019. En outre, 2 fouilles ont été réalisées et 1 fouille est en cours sur l'ensemble des 10 zones militaires dont l'accès a été accordé en mai 2022.

L'aide que nous apportons au Comité se manifeste également sous la forme d'une contribution visant à financer ses activités. La contribution annuelle au bureau du membre chypriote turc du Comité s'élève à environ un million d'euros. Cette somme est complétée par des versements annuels, à hauteur de 75 000 euros pour la période considérée, ce qui porte le total à 508 000 euros. Le montant total des contributions de l'Union européenne, soit 33,3 millions d'euros, est prélevé sur les fonds que l'Union affecte au développement économique de la partie chypriote turque.

Au cours de la période considérée, le Comité a identifié trois nouvelles personnes disparues, dont une chypriote turque et une chypriote grecque, ainsi qu'une personne Chypriote grecque qui ne figurait pas sur sa liste officielle des personnes disparues. La partie chypriote turque compte que Comité procède sans plus tarder à l'exhumation des dépouilles de chypriotes turcs portés disparus sur le site de sépultures collectives connu du village d'Atlılar.

Hellim (halloumi)

Les producteurs chypriotes turcs continuent d'être privés des possibilités dont jouissent leurs homologues chypriotes grecs dans la partie Sud et ne peuvent pas exporter leur produit traditionnel, le hellim (halloumi), vers l'Union européenne, ni profiter des avantages supplémentaires procurés par l'appellation d'origine protégée (AOP) dont ce produit bénéficie dans l'Union européenne.

À ce jour, les modalités prévues par la législation européenne n'ont pas été appliquées pour les producteurs chypriotes turcs de la République turque de Chypre-Nord. Alors que l'organisme de contrôle désigné, Bureau Veritas, a commencé ses activités dans la partie Sud dès le 1er octobre 2021, la République turque de Chypre-Nord en est toujours exclue. De plus, depuis le 12 avril 2021, soit depuis plus d'un an et demi, aucune désignation n'a été faite pour que l'organisme requis puisse contrôler les normes alimentaires et de sécurité et rendre possible l'exportation du hellim (halloumi) vers les marchés de l'Union européenne.

Par ailleurs, la partie chypriote grecque tente maintenant d'entraver l'exportation du fromage hellim (halloumi) depuis Chypre-Nord vers des pays tiers. Dans son règlement d'exécution (UE) 2021/591, la Commission européenne indique clairement au paragraphe 45 que les droits de propriété intellectuelle sont régis par le principe de territorialité. Par conséquent, l'enregistrement de l'AOP est valable au sein de l'UE et n'a aucun rapport avec la fabrication ou la commercialisation du produit dans les pays tiers. En outre, il est clairement indiqué au paragraphe 46 que le respect des dispositions sanitaires applicables au niveau de l'Union européenne n'est nécessaire qu'en vue d'une commercialisation dans les États membres de l'Union. Malgré ces dispositions, la partie chypriote grecque a fait parvenir le 30 novembre 2022 au Ministère des affaires étrangères et des émigrés de la République libanaise, par l'intermédiaire de son ambassade au Liban, une note verbale demandant l'interdiction des importations de hellim (halloumi) en provenance de Chypre-Nord. Il s'agit clairement d'une tentative visant à paralyser notre économie et à bloquer les exportations de hellim (halloumi) depuis notre pays. Ces agissements ont lieu en dépit des avertissements lancés par le Secrétaire général de l'ONU, pour qui les difficultés économiques aiguës auxquelles se heurte la partie nord de Chypre n'avantagent aucune des parties au conflit et ne font que compliquer

davantage les perspectives de règlement, et l'accentuation des disparités économiques nourrira le ressentiment et la méfiance entre les deux parties et les éloignera l'une de l'autre (5 juillet 2022, S/2022/533, par. 52).

Le hellim est un fromage traditionnel qui appartient aussi bien aux Chypriotes turcs qu'aux Chypriotes grecs. Au cours de la période considérée, le groupe de travail établi par la Commission européenne s'est réuni deux fois. Nous déployons tous les efforts possibles pour achever le processus d'enregistrement de l'AOP et atteindre les normes sanitaires et phytosanitaires requises afin que le règlement et la décision d'application soient respectés. Néanmoins, le groupe de travail n'a procédé à aucune modification des dispositions par lesquelles les producteurs chypriotes turcs sont exclus des avantages que procure l'enregistrement, en raison de formalités qui sont autant d'obstacles inutiles et du fait que le régime d'inspection requis n'a pas été mis en place. Il revient à la Commission européenne de procéder à l'annulation de l'enregistrement de l'AOP pour l'ensemble de l'île si ses modalités ne sont pas appliquées comme le prévoit la législation européenne en la matière.

Isolement et restrictions

Au cours de la période considérée, la politique d'obstruction des Chypriotes grecs n'a connu aucune évolution, et ceux-ci ont continué à imposer des restrictions socioéconomiques inhumaines au peuple chypriote turc tout en l'isolant, le dernier exemple en date étant le cas du hellim (halloumi), qui a été exposé plus haut. Les Chypriotes turcs subissent ces restrictions socioéconomiques depuis 1963.

Les restrictions et l'isolement inhumains et inacceptables imposés au peuple chypriote turc doivent prendre fin, et il incombe à l'ONU et à la communauté internationale de mettre fin à cette oppression. Cette violation des droits humains est plus qu'une préoccupation ; c'est une réalité à laquelle il faut mettre fin.

Au cours de la période considérée, la politique hostile menée par les Chypriotes grecs a eu des répercussions dans tous les domaines de la vie, notamment dans les manifestations culturelles, universitaires et sportives, dans le droit de voyager à l'étranger, dans la communication avec le monde extérieur, ainsi que dans les relations commerciales avec les autres pays.

Cette politique s'est également manifestée sous la forme de menaces, à tous les niveaux, y compris concernant l'organisation de congrès sur la santé et l'éducation dans notre pays, et notre représentation à l'étranger.

Hydrocarbures

Je suis déterminé à faire de la question contestée des hydrocarbures, qui sont la propriété conjointe des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, un domaine de coopération.

Au cours de la période considérée, ma détermination s'est traduite par une proposition écrite faite le 1er juillet 2022, dont l'objectif est d'ouvrir la voie à l'utilisation de ces ressources naturelles au profit des deux peuples de l'île, et de contribuer à la paix, à la stabilité et au bien-être de la région dans son ensemble. Je voudrais une nouvelle fois demander instamment aux dirigeants chypriotes grecs, aux États riverains concernés et aux parties prenantes de saisir cette occasion qui, j'en suis sûr, débouchera sur une issue favorable pour tous.

Maraş

Au cours de la période considérée, le nombre de demandes chypriotes grecques concernant la partie fermée de Maraş adressées à la Commission des biens

immobiliers établie conformément aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme est passé à 470. Le nombre croissant de demandes émanant des anciens habitants chypriotes grecs démontre clairement que notre politique d'ouverture de Maraş est bien accueillie par le peuple chypriote grec. La Commission examinera ces demandes dans les meilleurs délais, conformément à la législation applicable et à nos obligations internationales.

Aux côtés de mon gouvernement, je suis déterminé à mener à bien cette politique de manière à répondre aux demandes des propriétaires.